

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warнетon

## CONSEIL COMMUNAL DU 26.04.2021

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29.03.2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29.03.2021 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

### 2. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montant non corrigés
Recettes ordinaires	13.706,99 €	13.706,99 €
Recettes extraordinaires	22.166,38 €	22.166,38 €
Total des recettes	35.873,37 €	35.873,37 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.672,36 €	1.672,36 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	7.310,18 €	7.310,18 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	8.982,54 €	8.982,54 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 26.890,83 €	+ 26.890,83 €

### 3. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warнетon. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warнетon pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montants non corrigés
Recettes ordinaires	33.869,79 €	33.869,79 €
Recettes extraordinaires	350,16 €	350,16 €
Total des recettes	34.219,95 €	34.219,95 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.407,13 €	5.407,13 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	31.579,27 €	31.579,27 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	36.986,40 €	36.986,40 €
Balance générale recettes-dépenses	- 2.766,45 €	- 2.766,45 €

#### **4. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Compte pour l'année 2020. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet pour l'exercice 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	6.709,39 €	4.965,83 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	1.743,56 €
Total des recettes	6.709,39 €	6.709,39 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.210,80 €	2.210,80 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.355,51 €	3.355,51 €
Dépenses extraordinaires	8.271,13 €	8.271,13 €
Total des dépenses	13.837,44 €	13.837,44 €
Balance générale recettes-dépenses	-7.128,05 €	-7.128,05 €

#### **5. Règlement de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour véhicule de personne à mobilité réduite à 7783 Comines-Warneton dans la rue des Jeunes Mariés, face au n°20. Arrêt.**

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour véhicule de personne à mobilité réduite à 7783 Comines-Warneton dans la rue des Jeunes Mariés, face au n°20.

#### **6. Règlement de police relatif à la réservation de la circulation aux cyclistes et piétons dans le cheminement communément appelé cheminement Saint-Joseph reliant à 7780 Comines-Warneton la rue des Combattants (à partir du garage situé à l'arrière du n°56 de la rue des Invalides) au chemin desservant l'arrière des n°173 au n°191 de la rue d'Houthem. Arrêt.**

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement de police relatif à la réservation de la circulation aux cyclistes et piétons dans le cheminement communément appelé cheminement Saint-Joseph reliant à 7780 Comines-Warneton la rue des Combattants (à partir du garage situé à l'arrière du n°56 de la rue des Invalides) au chemin desservant l'arrière des n°173 au n°191 de la rue d'Houthem

#### **7. Règlement de police relatif à la réalisation d'un passage pour piétons et d'un passage pour cyclistes à 7780 Comines-Warneton, dans la rue des Combattants, à proximité du n°10. Arrêt.**

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement de police relatif la réalisation d'un passage pour piétons et d'un passage pour cyclistes à 7780 Comines-Warneton, dans la rue des Combattants, à proximité du n°10.

#### **8. Zone de Secours de Wallonie Picarde. Recours auprès de la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique contre l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 18.02.2021 fixant les dotations communales des communes à la Zone de Secours WAPI pour 2021. Arrêté ministériel du 30.03.2021. Communication. Introduction d'un recours auprès du Conseil d'État. Autorisation à donner au Collège des Bourgmestre et Échevins. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'arrêté ministériel du 30.03.2021 rejetant le recours introduit par la Ville auprès de la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau

- démocratique contre l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 18.02.2021 fixant les dotations communales des communes à la Zone de Secours WAPI pour 2021 ;
- d'autoriser le Collège Échevinal à introduire un recours auprès du Conseil d'État – section du contentieux administratif, à l'encontre de cet arrêté ministériel.

**9. Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situations de caisse au 30.09.2020 et 31.12.2020. Communication.**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des procès-verbaux de vérification des situations de caisse arrêtées aux 30.09.2020 et 31.12.2020.

En date du 01.04.2021 et conformément aux articles L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, les procès-verbaux de vérification de la situation de caisse arrêtée aux 30.09.2020 et 31.12.2020 ont été signés par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevins-vérificatrice.

Aucune remarque n'a été apportée.

**10. Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2020. Bilan au 31 décembre 2020 et synthèse analytique. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaires et de résultats de l'exercice 2020 - bilan au 31.12.2020 et synthèse analytique - aux montants suivants :

<b>COMPTE BUDGETAIRE 2020</b>			
		<b>Résultat budgétaire</b>	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	32.761.273,08	7.296.200,60
Engagements	-	26.484.482,65	5.021.680,37
<b>+ Excédent/- Déficit budgétaire</b>	<b>=</b>	<b>+ 6.276.790,43</b>	<b>+ 2.274.520,23</b>
		<b>Résultat comptable</b>	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	32.761.273,08	7.296.200,60
Imputations	-	25.679.842,60	2.241.697,63
<b>+ Excédent/- Déficit budgétaire</b>	<b>=</b>	<b>+ 7.081.430,48</b>	<b>+ 4.874.502,97</b>

<b>COMPTE DE RESULTATS 2020</b>			
		<b>Charges courantes</b>	<b>Produits courants</b>
		23.750.371	26.172.711
<b>Boni courant</b>	<b>+</b>	<b>2.422.340</b>	
		<b>Charges non décaissées</b>	<b>Produits non encaissés</b>
		2.539.606	2.386.386
<b>Boni d'exploitation</b>	<b>+</b>	<b>2.269.120</b>	
		<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
		2.670.062	1.225.931

<b>Mali exceptionnel</b>	-		<b>1.444.131</b>
		<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
		28.960.039	29.785.027
<b>Boni de l'exercice</b>	+	<b>824.988</b>	

<b>BILAN 2020</b>			
	<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>
Actifs immobilisés	76.480.266	Fonds propres	84.940.435
Actifs circulants	20.063.304	Dettes	11.603.135
<b>TOTAL</b>	<b>96.543.570</b>		<b>96.543.570</b>

Ce point a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 20.04.2021.

**11.Finances communales. Budgets initiaux ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur du Hainaut. Communication.**

Il est proposé au Conseil de prendre acte d'un arrêté daté du 15.02.2021 par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, approuve les budgets initiaux ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021, arrêtés par le Conseil Communal lors de sa séance du 14.12.2020 (11<sup>ème</sup> objet).

**12.Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2021. Projets. Examen et vote.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2021.

Ce point a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances en sa séance du 20.04.2021.

Rapport de Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions.  
Vote.

**13.Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2019-2021. Dossier 2 : pose d'un revêtement hydrocarboné dans diverses rues et/ou tronçons de rues de l'entité. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché dans le cadre du marché public de travaux relatif à la pose d'un revêtement hydrocarboné dans diverses rues et/ou tronçons de rues de l'entité ;
- de fixer la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de marché ;
- de fixer les critères de sélection tels que proposés par la Direction Générale.

**14.Plan Communal de Mobilité (P.C.M.). Révision. Marché public de services en vue de la désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du P.C.M.. Projet, cahier spécial des charges, métré, annexes et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Convention avec le Service Public de Wallonie – Direction de la Planification de la Mobilité. Approbation. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché dans le cadre du marché public de services relatif à la désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité ;
- de fixer la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de marché ;
- de fixer les critères de sélection tels que proposés par la Direction Générale ;
- d'approuver une convention avec le S.P.W. - Direction de la Planification de la Mobilité afin de fixer notamment les dispositions relatives à leur assistance technique ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant effectif – afin de signer ladite convention au nom de la Ville.

**15. Biens immobiliers. Vente d'une maison avec jardin sise 298, chaussée de Wervik à 7780 Comines-Warneton. Fixation des modalités de vente. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de vendre une maison avec jardin sise 298 chaussée de Wervik à 7780 Comines-Warneton, cadastrée ou l'ayant été 1<sup>ère</sup> division, section C, n°1020P3, d'une contenance cadastrale de 1a 60ca ;
- d'arrêter comme suit les modalités de vente de ce bien :
  - a. vente publique via la plateforme BIDDIT, par l'entremise de l'Étude des Notaires Associés THEVELIN-FEYS, Gentsstraat, 12 à 8957 MESEN ;
  - b. mise à prix : 30.000 € ;
  - c. prix de réserve : égal au montant de l'expertise ;
  - d. la Ville se réserve le droit de retirer le bien de la vente.

**16. Biens immobiliers. Vente d'une maisonnette avec jardin sise 163, chaussée de Warneton à 7784 Comines-Warneton. Décision de principe. Fixation des modalités de vente. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de vendre la maisonnette avec jardin sise 163, chaussée de Warneton à 7784 Comines-Warneton, cadastrée ou l'ayant été section B, n°389Y, d'une contenance cadastrale de 80ca ;
- d'arrêter comme suit les modalités de vente de ce bien :
  - a. vente publique via la plateforme BIDDIT, par l'entremise de l'Étude des Notaires Associés THEVELIN-FEYS, Gentsstraat, 12 à 8957 MESEN ;
  - b. mise à prix : 25.000 € ;
  - c. prix de réserve : égal au montant de l'expertise ;
  - d. la Ville se réserve le droit de retirer le bien de la vente.

**17. Biens immobiliers. Vente de l'ancienne cure de Bas-Warneton sise 327, chaussée de Warneton à 7784 Comines-Warneton. Décision de principe. Fixation des modalités de vente. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de vendre l'ancienne cure de Bas-Warneton sise 327, chaussée de Warneton à 7784 Comines-Warneton, cadastrée ou l'ayant été section B, n°121L2, d'une contenance cadastrale de 10a 33ca ;
- d'arrêter comme suit les modalités de vente de ce bien :
  - a. vente publique via la plateforme BIDDIT, par l'entremise de l'Étude des Notaires Associés THEVELIN-FEYS, Gentsstraat, 12 à 8957 MESEN ;
  - b. mise à prix : 110.000 € ;

- c. prix de réserve : égal au montant de l'expertise ;
- d. la Ville se réserve le droit de retirer le bien de la vente.

**18. Biens immobiliers. Vente d'une maison avec jardin sise 12, rue du Romarin à 7782 Comines-Warneton. Fixation des modalités de vente. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de vendre la maison avec jardin sise 12, rue du Romarin à 7782 Comines-Warneton, cadastrée ou l'ayant été 4<sup>ème</sup> division, section D, n°30A5, d'une contenance cadastrale de 10 54ca.
- d'arrêter comme suit les modalités de vente de ce bien :
  - a. Vente publique via la plateforme BIDDIT, par l'entremise de l'étude des notaires associés THEVELIN-FEYS, Gentstraat, 12 à 8957 MESEN ;
  - b. Mise à prix : 125.000 € ;
  - c. Prix de réserve : égal au montant de l'expertise ;
  - d. La Ville se réserve le droit de retirer le bien de la vente.

**19. Aménagement d'un parc public à Houthem. Convention d'occupation de la parcelle D481 appartenant à l'A.S.B.L. Institut Saint-Henri. Approbation. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de la mise en œuvre du précédent P.C.D.R. :

- d'approuver, dans le cadre de l'aménagement d'un parc public à Houthem dans le jardin de l'ancienne cure (création d'un cheminement cyclo-piéton permettant de joindre la rue de la Cortewilde et le RAVeL du canal), la convention d'occupation de la parcelle D 481 appartenant à l'A.S.B.L. Institut Saint-Henri ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant effectif – afin de signer ladite convention.

**20. Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Comptes de la régie. État des recettes et dépenses et rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2020. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la régie communale ordinaire A.D.L., l'état des recettes et dépenses de la régie et le rapport sur la gestion de l'exercice comptable 2020.

**21. Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire A.D.L.. Proposition d'une modification du budget prévisionnel pour l'exercice 2021. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition de l'Agence de Développement Local (A.D.L.) relative à une modification du budget prévisionnel pour l'exercice 2021.

Cette modification concerne cinq mois de charges supplémentaires (loyers, électricité, gaz, téléphone) liées à la location du local à l'Euro Delta Center, le déménagement du service vers l'Hôtel de Ville de Comines ayant été postposé.

**22. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport d'activités pour l'année 2020. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'activités du Plan de Cohésion Sociale pour l'exercice 2020.

**23. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier pour l'année 2020. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'exercice 2020.

**24. Décret du 29.03.2018 modifiant la Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. Rapport de rémunération. Anno 2020. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2020, rapport à établir en exécution du décret du 29.03.2018 (décret « Gouvernance ») modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

**25. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8090 au nom de Monsieur Dries MAHIEU. Construction de 2 habitations semi-mitoyennes avec carport et modification d'une voie douce sur un bien sis rue de Capelle à 7780 Comines-Warneton, cadastré 1<sup>ère</sup> division, section B n° B n°622F, 637H. Modification de la voirie communale. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification d'une voie douce sur un bien sis rue de Capelle à 7780 Comines-Warneton

Le projet nécessite le déplacement d'une voirie communale non reprise à l'atlas reliant la rue de Capelle à la Route de Flandre.

Une enquête publique a eu lieu du 02.03.2021 au 01.04.2021 inclus et aucune observation n'a été introduite.